



PASSEPORT TUTELLE/CURATELLE

LES ÉTAPES

1. J'effectue la pré-demande en ligne
2. Je prends rendez-vous à France Services Alata
3. Je prépare le dossier de demande
4. Le majeur et son tuteur se présentent au rendez-vous
5. Le majeur et son tuteur retirent le nouveau titre d'identité

ÉTAPE 1 : J'EFFECTUE LA PRÉ-DEMANDE EN LIGNE

Votre pré-demande de passeport doit être réalisée en ligne par le majeur concerné ou son tuteur sur le site de [l'Agence Nationale des Titres Sécurisés \(ANTS\)](https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne) : passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne

1) Créez un compte ANTS ou connectez-vous avec FranceConnect*

*FranceConnect est un dispositif qui permet aux utilisateurs de s'identifier sur un service en ligne par l'intermédiaire d'un compte existant (impots.gouv.fr, ameli.fr).

2) Remplissez le formulaire de pré-demande du passeport en ligne.

Attention :

- en cas de passeport expiré depuis plus de 5 ans, veuillez effectuer une première demande et non un renouvellement;
- pensez à cocher la case tutelle/curatelle. Dans le cadre d'une demande de passeport ou d'une double demande CNI-Passeport, le tuteur est le seul habilité à signer la pré-demande en faisant apparaître la mention « tuteur ».

3) Un numéro de pré-demande vous sera attribué. Il permet à votre conseiller France Services de retrouver votre dossier en ligne lors du rendez-vous. **Vous devez imprimer cette pré-demande afin la de présenter lors de votre rendez-vous.**

Vous avez besoin d'aide pour réaliser votre pré-demande ? Un agent France Services ou un conseiller numérique peut vous recevoir chaque jour, sans rendez-vous, afin de vous accompagner dans votre démarche.



La pré-demande est une étape obligatoire et doit être présentée imprimée lors de votre rendez-vous dans nos locaux. Sans elle, votre demande ne pourra pas être traitée.

ÉTAPE 2 : JE PRENDS RENDEZ-VOUS A FRANCE SERVICES ALATA

La prise de rendez-vous est **obligatoire**. Elle s'effectue en ligne sur le site internet de la mairie une fois la pré-demande réalisée. **Une fois le rendez-vous pris, vous recevrez immédiatement un mail de confirmation (en cas de non-réception de ce mail - pensez à vérifier vos SPAM - contactez-nous au 04 20 19 00 00).**

La durée du rendez-vous est d'environ 20 minutes.

Attention, vous devez prendre autant de rendez-vous (20 minutes) que de personnes concernées (quel que soit l'âge).

Par exemple :

- 1 passeport ou 1 CNI pour 1 personne = 1 rendez-vous;
- 1 passeport ou 1 CNI pour 2 personnes = 2 rendez-vous.

Astuce : la réalisation simultanée des deux titres d'identité (CNI et passeport) peut se faire en une seule pré-demande sur le site de l'ANTS (étape 1) : 1 seul rendez-vous dans ce cas.

JE PRENDS RENDEZ-VOUS : www.alata.corsica > France Services > Prise de rendez-vous : CNI & Passeport

Un empêchement ?

Merci de nous contacter dès que possible au **04 20 19 00 00** afin que le créneau que vous avez réservé puisse être libéré pour un autre usager.

ÉTAPE 3 : JE PRÉPARE LE DOSSIER DE DEMANDE

Le dossier est indispensable et doit être présenté complet lors de votre rendez-vous. Vous devez apporter avec vous les originaux et les photocopies des documents demandés.

Le dossier est constitué des éléments suivants :

- **La pré-demande** (étape 1);
- **Un justificatif de domicile de moins d'1 an aux nom et prénom du majeur concerné***;
***Justificatifs de domicile acceptés, au vu des derniers dossiers traités :** avis d'impôts sur les revenus (déclaration refusée), facture eau, électricité, téléphone (obligatoirement box comprise).

Pour les majeurs hébergés (y compris les personnes mariées) : attestation sur l'honneur de l'hébergeant précisant que vous êtes hébergé depuis plus de 3 mois + copie de son titre d'identité + justificatif de domicile à son nom.

- **1 photo d'identité (réalisée de préférence chez un photographe professionnel) aux normes et datant de moins de 6 mois** parfaitement ressemblante et **non découpée;**
> **Consignes :** les lunettes, couvre-chefs, bijoux et accessoires sont interdits. De face, tête nue, bouche fermée, visage et front dégagés (pas de mèche ou frange), cou, oreilles et lobes visibles.
- **1 timbre fiscal électronique au tarif de 86 €.**

Attention : la durée de validité d'un passeport est de 10 ans pour un majeur.

> **Où acheter un timbre fiscal ?** L'achat des timbres fiscaux est possible en ligne lors de la réalisation de votre pré-demande ou sur le site timbres.impots.gouv.fr ou dans un bureau de tabac agréé.

En cas de renouvellement : l'original du titre à renouveler (Passeport).

En cas de 1ère demande / renouvellement pour perte ou vol / titre d'identité expiré depuis plus de 5 ans : fournir 1 justificatif d'état civil au choix :

- Passeport biométrique / carte d'identité, valide ou périmé(e) depuis moins de 5 ans;
- 1 acte de naissance de moins de 3 mois (copie intégrale);
 - Le majeur est né dans un département français hors Corse-du-Sud : nous pouvons réaliser directement la demande d'acte auprès de votre mairie de naissance;
 - Le majeur est né à l'étranger : vous devez réaliser la demande d'acte de naissance depuis le site <https://www.service-public.fr>.
- S'il s'agit d'un renouvellement pour perte ou vol : fournir une déclaration de perte (réalisable sur place) ou déclaration de vol (délivrée par les services de police);
- **Justificatif de nationalité française** si le majeur se trouve dans une situation particulière (ex : acquisition de la nationalité française ou naissance à l'étranger de parents nés à l'étranger). Il lui faudra fournir :
 - La preuve de sa nationalité française par tout moyen : certificat de nationalité française (CNF), déclaration d'acquisition de nationalité française, décret de

naturalisation, de réintégration dans la nationalité française, acte de naissance français avec mention relative à sa nationalité française délivré par le service central d'état civil de Nantes;

- Un document avec photo (carte vitale, permis de conduire ou titre de séjour).

Sont également nécessaires : pièce d'identité du tuteur et attestation de moins de 3 mois sur papier libre indiquant qu'il a pris connaissance de la démarche du majeur sous tutelle/curatelle. L'attestation doit mentionner nom, prénom, date de naissance du tuteur ainsi que nom, prénom, date de naissance et adresse du majeur sous tutelle/curatelle et également sa signature en bas de page. S'il s'agit d'une première demande, le jugement portant ouverture, modification ou renouvellement de la mesure de tutelle doit être fourni.

ÉTAPE 4 : LE MAJEUR ET SON TUTEUR SE PRESENTENT AU RENDEZ-VOUS

La personne majeure sous tutelle/curatelle ainsi que son tuteur doivent être présents ensemble lors du dépôt de la demande.

Le jour de votre rendez-vous à France Services ALATA, l'agent vous demandera la pré-demande imprimée ainsi que les justificatifs correspondants à la situation du majeur.

Les pièces justificatives sont obligatoires. Veuillez les présenter (originaux + copies) lors de votre rendez-vous ; à défaut, votre demande ne pourra pas être traitée.

ETAPE 5 : LE MAJEUR ET SON TUTEUR RETIRENT LE NOUVEAU TITRE D'IDENTITÉ

Le majeur sous tutelle/curatelle et son tuteur doivent obligatoirement être présents lors de la remise de titre.

Toutefois, le titre est remis personnellement au demandeur et à lui seul.

Seul le tuteur est habilité à signer le récépissé de demande de passeport avec la mention « tuteur ».

Le retrait du titre d'identité s'effectue à France Services, sans rendez-vous, de préférence le vendredi matin, dès réception du SMS de l'ANTS (délai moyen de 3 mois maximum).

Vous avez fait plusieurs demandes ? Vous recevrez un SMS par titre disponible. En cas de renouvellement, l'ancien titre d'identité présenté au dépôt du dossier doit nous être restitué. A défaut, le nouveau titre ne pourra vous être remis.

Attention : En cas de perte ou de vol du titre entre le dépôt de la demande et le retrait, il convient de fournir une déclaration de perte ou de vol, ainsi qu'un timbre fiscal (cf étape 3).

Présentez-vous avec le récépissé du dépôt de la demande et votre ancien titre le cas échéant.

Vous n'avez pas reçu de SMS ? Vous pouvez vérifier si votre titre est arrivé en vous rendant sur le site de l'agence nationale des titre sécurisés, muni de votre numéro de demande (inscrit sur le récépissé qui vous a été remis lors du dépôt de votre demande) :

Suivre la fabrication de mon titre (moncompte.ants.gouv.fr)

Votre titre d'identité est produit par le Centre d'Expertise et de Ressources des Titres (CERT) de Toulon. Votre France Services ALATA ne maîtrise ni le délai de production, ni le délai d'acheminement de votre titre. Ceux-ci sont variables en fonction des éléments du dossier à traiter et des problèmes rencontrés durant l'acheminement (grèves des transports, jours fériés).